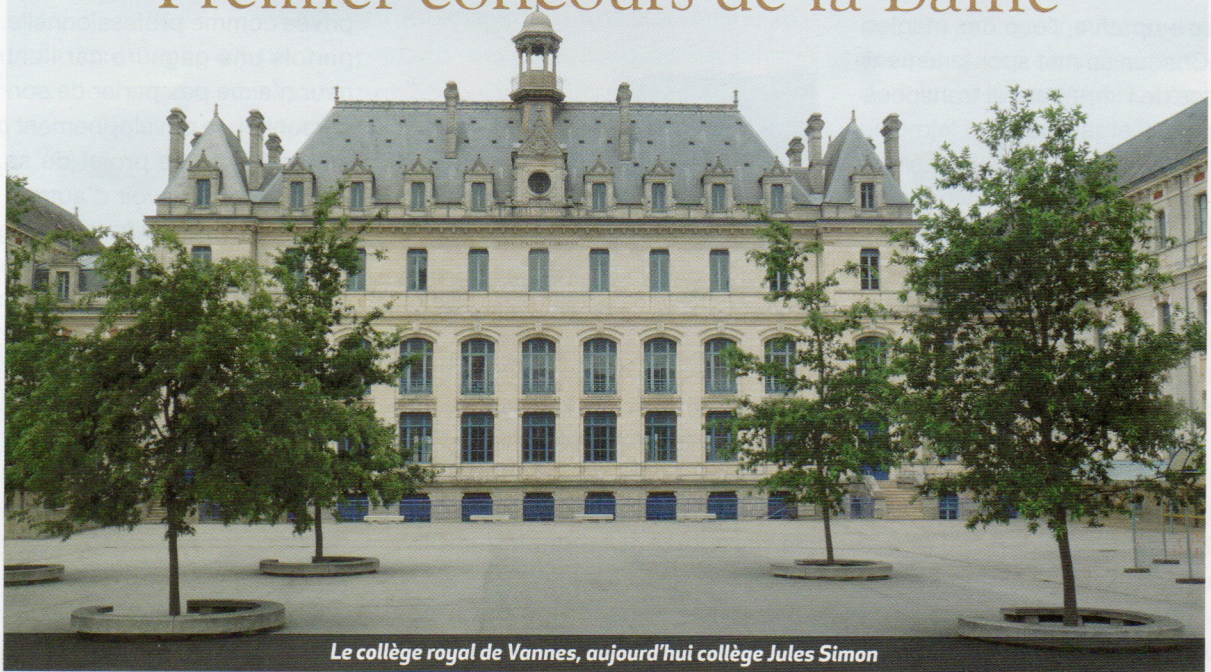




Vannes, 23 mars 1787 Premier concours de la Baille

D.R.



Le collège royal de Vannes, aujourd'hui collège Jules Simon

L'ordonnance royale de 1786 réforme en profondeur la sélection des futurs élèves de la marine. Pour la première fois, les candidats doivent se soumettre aux épreuves d'un examen destiné à évaluer leurs connaissances scientifiques.

■ Par Hervé de Saint-Pern
EN 66

Le maréchal de Castries,
secrétaire d'état
à la Marine (1780-1787)
Musée de la Marine

Ce 23 mars 1787 une animation inhabituelle règne à Vannes ; depuis plusieurs jours des groupes d'étrangers se croisent dans les rues étroites de la ville et en cette matinée de début de printemps l'agitation se concentre devant le collège royal, place du Marché. Les élèves des classes de lettres viennent de rentrer à l'heure habituelle et ne restent dans la cour que le Principal, le sous-principal, les professeurs de mathématiques, Rollin de La Farge et Pellehaste, et leurs élèves de l'École de la Marine. Bientôt apparaissent à l'angle de la place ceux que tous attendent, Monseigneur Amelot évêque de Vannes dans son magnifique costume épiscopal, le vicomte de Pontevès-Gien, en brillant uniforme de major-général de la Marine à Brest, accompagnés d'un troisième personnage en civil. Il s'agit de Gas-



D.R.

pard Monge de l'Académie royale des Sciences, savant déjà reconnu qui vient d'être nommé par le Maréchal de Castries, ministre de la Marine, examinateur des élèves de la Marine. Guidés par le Principal, tous ces beaux messieurs s'installent bientôt dans la grande salle mise à leur disposition. Le premier concours pour l'entrée d'officiers dans la marine va pouvoir se dérouler.

Depuis janvier 1786, une ordonnance royale a profondément modifié les règles de recrutement des jeunes qui se destinent à servir comme officiers dans la Marine Royale. Elle a créé un examen annuel auquel ils seront soumis avant d'être admis en qualité d'élèves de la troisième classe. Le programme de l'examen est fixé et tout à fait hors des normes de l'enseignement de l'époque : arithmétique et géométrie,



L'ordonnance de 1786

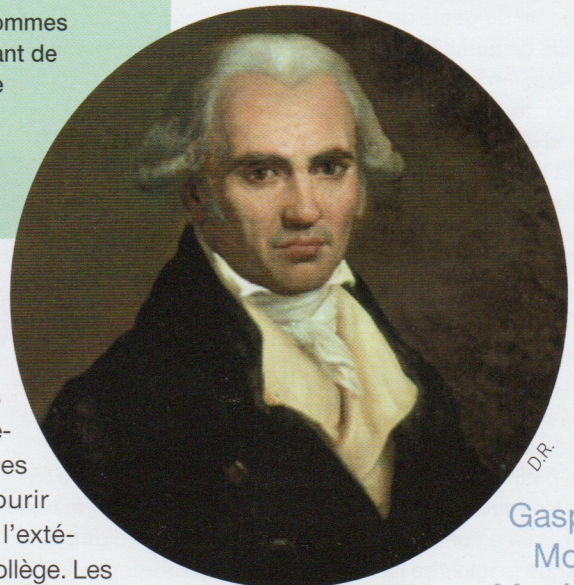
L'ordonnance du 1^{er} janvier 1786 est destinée à organiser le recrutement des officiers de Marine. Elle supprime les compagnies de gardes de la marine et crée deux écoles préparatoires à Vannes et Alès où les élèves âgés de onze à treize ans, pouvant faire les preuves de quatre quartiers de noblesse paternelle, sont admis par le Roi. Dans le programme de ces écoles et pour la première fois en France, l'enseignement des lettres est supprimé au profit des sciences donnant naissance à la première filière scientifique que l'on ait connue; l'étude du latin est même considérée comme absolument inutile pour les futurs officiers de Marine. Autre

innovation, la pratique de la natation est obligatoire dans le cadre des classes préparatoires. Outre les élèves formés à Alès et à Vannes des élèves du dehors, inscrits dans d'autres collèges peuvent postuler s'ils ont entre treize et quinze ans et répondent aux mêmes critères de noblesse que les élèves des classes préparatoires. Tous les ans un examen est organisé et les élèves de l'une ou l'autre filière, interrogés par l'examineur des élèves de la Marine, s'ils présentent un niveau de connaissance suffisant, sont admis comme élèves de troisième classe et embarqués sur un navire de l'un des ports de Brest, Rochefort et Toulon où ils poursuivent leurs études. Les élèves doivent ensuite effectuer un certain nombre d'années de navigation pour accéder successivement aux grades d'élèves de deuxième classe, de première classe et enfin de lieutenant de vaisseau. Tous les ans l'examineur des élèves de la Marine leur fait subir un contrôle de connaissances, si celui ci est satisfaisant ils peuvent être dispensés de temps de navigation. C'est une véritable révolution dans le recrutement des officiers qui s'est opérée. Les jeunes gens n'entrent plus dans la Marine sur la seule présentation du certificat de noblesse établi par Chérin et des recommandations obtenues des personnages en place. Le certificat de noblesse reste un préalable mais c'est désormais sur leurs connaissances que les élèves vont être jugés et sélectionnés.

Qui plus est, l'ordonnance permet à des volontaires non gentilshommes de briguer, après six années de service, le grade de sous-lieutenant de vaisseau, nouveau grade spécialement créé pour eux et qui ouvre la voie aux grades supérieurs. Jusqu'alors seules des actions d'éclat pouvaient leur permettre d'accéder aux seuls grades de capitaine de brûlot ou de lieutenant de frégate sans grand espoir d'avancement.

d'Alès ne sont ouvertes que depuis les premiers jours de janvier et les professeurs de Vannes n'ont retenu parmi les cinquante quatre élèves des classes préparatoires que dix d'entre eux susceptibles d'affronter les épreuves de l'examen. à Alès quelques jours plus tard trente neuf élèves sont admis à concourir.

Malgré la solennité de l'événement les candidats ne semblent pas inquiets outre mesure. Les examens de cette époque se résument en général à la récitation par cœur de questions de cours tirées des ouvrages d'enseignement mis à leur disposition. Le premier appelé se nomme Cadoine de Gabriac. C'est un élève de l'extérieur, il a tout juste quatorze ans et se retrouve d'un coup devant cet aréopage de personnages importants. Et d'emblée Monge entre dans le vif du sujet et lui pose de nombreuses questions. Toutes les matières y passent, pour chacune l'examineur pousse le candidat jusqu'au bout de ses possibilités puis griffonne ses notes sur un petit carnet. Monge s'est établi pour lui-même un barème constitué de lettres qui, selon leur place dans l'alphabet, indiquent la plus ou moins grande compétence du candidat. Il attribue une lettre en ...



D.R.

Gaspard Monge
Musée de l'école Polytechnique

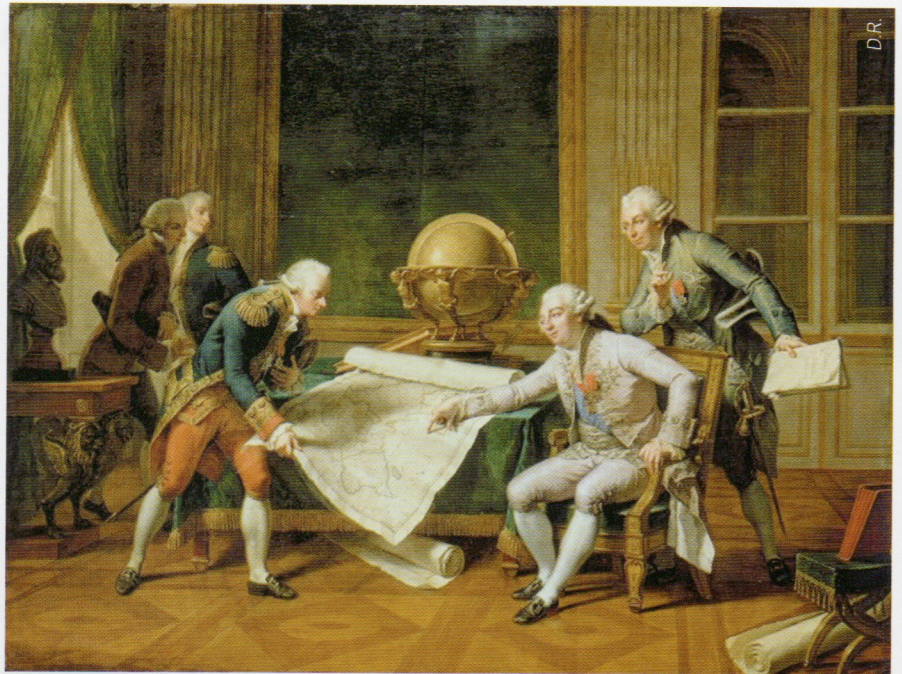
principes de navigation et de mécanique; aucune place pour le latin, le grec ou les lettres qui sont à l'époque les bases de l'instruction. Deux collèges, l'un à Vannes et l'autre à Alès, sont destinés à préparer les élèves à l'examen. Ces collèges n'admettent que les jeunes gens de 11 à 13 ans qui ont fait leurs preuves de noblesse. L'examen est également ouvert à ceux

de plus de 13 ans et de moins de 15 ans, ayant fait leurs preuves et élevés dans d'autres collèges. Pour cette première session à Vannes sont admis à concourir trente neuf élèves de l'extérieur et dix élèves du collège. Les classes préparatoires de Vannes et



face de chaque épreuve (arithmétique, géométrie, trigonométrie rectiligne et trigonométrie sphérique, navigation) de a à h : supérieurement bien, très bien, fort bien, bien, passablement, médiocrement, un peu, rien. Mais il ne s'en tient pas là, deux qualités sont ensuite évaluées : l'intelligence et le caractère. Il porte attention à l'attitude plus ou moins aisée du candidat, à la vivacité des réponses aux questions posées, à la perspicacité dont il fait preuve dans la solution des problèmes. L'examen se prolonge et, quand midi vient à sonner, Monge n'a encore interrogé que deux candidats. Dans l'après-midi il examine le seul Montécler, un élève du collège de Vannes, dont il teste les connaissances au fond.

À la fin de cette première journée, les autres candidats ont perdu et leurs illusions et leur assurance. L'examen sera beaucoup plus sérieux qu'ils ne l'avaient pensé. Dès le soir, quelques candidats du dehors abandonnent et quittent Vannes, il ne reste plus que 43 candidats sur les 49 admis à se présenter. Il faut douze jours à Monge pour les examiner et à l'issue de l'épreuve



trente deux d'entre eux sont admis comme élèves de troisième classe de la Marine et rejoignent l'un des ports de Brest ou de Rochefort. Les appréciations portées par l'examineur sont sans concessions depuis le « a bien répondu sur la partie d'arithmétique demandée ; mieux sur la géométrie ; encore mieux sur la navigation : sujet

Louis XVI et le Maréchal de Castries donnent leurs instructions à La Pérouse

Musée du château de Versailles

savoir +

Gaspard Monge

Gaspard Monge naît le 9 mai 1746 à Beaune. Surtout connu comme père de l'école Polytechnique dont il fut directeur, Monge débute comme professeur à l'école du génie de Mézières en 1765. Il publie de nombreux mémoires qu'il présente à l'Académie des Sciences. En 1774 il rencontre le marquis de Castries qui le prend sous sa protection. Devenu ministre de la Marine celui-ci le nomme examinateur des gardes-marines en 1783. C'est très probablement lui qui inspire au ministre les grandes lignes de l'ordonnance de 1786 destinée à améliorer le niveau des officiers de Marine qu'il teste depuis trois ans. Dès la mise en application de l'ordonnance il devient non seulement l'examineur du concours d'accès à la Marine mais également celui qui juge tous les ans le niveau des élèves qui poursuivent leur cursus à bord des bâtiments. Dans ces missions Monge se montre totalement insensible aux pressions de toutes sortes que l'on exerce sur lui pour favoriser tel ou tel candidat, et lorsque le ministre lui signale les multiples interventions



en faveur du rejeton d'une famille bien en cour, il répond :

« Vous êtes parfaitement le maître d'admettre le candidat qui m'a paru incapable ; mais si vous prenez cette décision, il faudra en même temps supprimer la place que je remplis. » Les choses en

restent là. Après la suppression des collèges de Vannes et d'Alès par la révolution, Monge poursuit son travail d'organisateur. Il est même nommé ministre de la Marine en 1792 et s'installe rue Royale. En 1794 il est l'un des fondateurs de Polytechnique. Il se fait alors remplacer dans son poste d'examineur de la Marine

par son frère Louis qui, parti avec l'expédition de La Pérouse, a été débarqué à cause du mal de mer et ainsi sauvé du massacre du reste de l'équipage. Apprécié par Napoléon, Monge le suit en Italie et en Égypte, sous l'empire il devient président du Sénat. Il meurt le 28 juillet 1818 couvert de lauriers mais ne rejoindra le Panthéon qu'en 1989.

d'espérance, très intelligent, tête froide» jusqu'à «a mal répondu en arithmétique, géométrie, navigation : sujet ordinaire, esprit lent».

Compte tenu de la sévérité de l'examineur et du jeune âge des candidats on peut s'étonner du nombre des admis mais la Marine à cette époque a grand besoin d'officiers ; d'ailleurs un second concours est organisé dès le mois d'octobre 1787 et 22 nouveaux élèves sont sélectionnés à Vannes. Ce n'est qu'en 1789 que le ministre décide d'imposer un *numerus clausus* fonction des besoins de la Marine qui cette année là est fixé à quarante, à la condition que les candidats aient «l'instruction suffisante». D'ailleurs à ce concours Monge classe 38^e ex-aequo quatre candidats et juge que «leur instruction n'a rien d'assez remarquable» pour demander leur admission au ministre. Il n'y aura donc que 37 admis cette année là. Sous l'impulsion de Monge voici donc posés dès 1787, les principes de sélection aux grandes écoles d'ingénieurs tels qu'ils perdurent de nos jours : classes préparatoires et concours impartial. Il n'y manque même pas la «note de gueule» attribuée à cette époque par le seul examinateur, l'évêque et l'amiral n'ayant semble-t-il pas eu leur mot à dire.

Quant au préalable indispensable des quartiers de noblesse, l'ordonnance de 1786 avait déjà prévu une voie parallèle pour l'admission dans la Marine des officiers non nobles mais la Marine veut aller plus loin. Le successeur du maréchal de Castries dans le poste de ministre de la Marine, le comte de La Luzerne, propose à Louis XVI de supprimer toute condition de noblesse pour l'accès aux collèges préparatoires, mais le Roi refuse ce projet qui lui semble trop audacieux. La révolution mettra hélas un terme à ces innovations en supprimant, par décrets des 21 et 30 juillet 1791, les collèges d'Alès et de Vannes pour les remplacer par douze écoles gratuites dispersées le long des côtes de France. Le concours d'entrée des officiers dans la Marine passe aussi à la trappe.

La Marine bien avant la révolution, le consulat, l'empire ou la restauration a inventé dès 1786 un système de recrutement de ses officiers basé sur le mérite, système qui perdure aujourd'hui et s'est étendu aux autres armées et à toutes les grandes écoles d'ingénieurs.

herve.de-saint-pern@laposte.net

Sources :

- Une page peu connue de l'histoire du collège de Vannes actuellement «Collège Jules Simon» : L'école de la Marine (1786-1791) par MM. Etienne Raut et Léon Lallement, Vannes imprimerie et librairie Galles, 1930.
- Une innovation pédagogique : l'école royale de Marine de Vannes (1786-1791), Bertrand Frélaud, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne 1977.
- Gaspard Monge, examinateur, Dominique Julia, Histoire de l'éducation n°46, 1990

René-Paulin de La Tullaye, premier major de l'École navale

Portrait d'élève de la Marine par Isabey



René-Paulin de La Tullaye est né à Brest le 23 mars 1772 d'une famille originaire du Maine. Son père François-Henri est capitaine de vaisseau et directeur de l'artillerie de la Marine à Brest. Outre son poste de directeur de l'artillerie François-Henri est membre de l'Académie royale de la Marine. Pour l'éducation de ses fils, il choisit l'un des meilleurs collèges du royaume, l'académie royale de Juilly tenue par les Oratoriens et le 26 août 1779 les trois frères La Tullaye, Salomon, Tanguy et le benjamin, René-Paulin font leur rentrée, tous les trois en classe de sixième malgré leur différence d'âge. Alors que dans la plupart des collèges de l'époque les mathématiques sont une matière à option enseignée dans le cadre de cours particuliers, à Juilly c'est une discipline à part entière, intégrée dans les horaires scolaires dès les petites classes. René Paulin et ses frères y restent deux ans et quittent à la fin de leur classe de cinquième, en août 1781. On ne connaît pas le cursus du jeune La Tullaye jusqu'au jour où il se présente devant le jury à Vannes. Il a certainement bénéficié d'un excellent enseignement qui lui a permis d'améliorer ses connaissances scientifiques car Monge note à son propos qu'il a non seulement «répondu supérieurement bien à tout le traité d'arithmétiques, les logarithmes compris» mais, outre de très bonnes réponses «sur la partie de navigation qui est demandée, il a donné de plus une partie de mécanique et d'algèbre. Il a répondu sur les équations du 3^e et 4^e degré, l'application de l'algèbre à la géométrie et aux sections coniques». Il est classé premier au concours d'avril 1787 et intègre la Marine comme élève de troisième classe dans la 1^{re} escadre au port de Brest. Nommé élève de seconde classe le 13 janvier 1788, il a probablement émigré pendant la révolution, et n'a pas eu dans la Marine la carrière que lui promettait son rang d'entrée.